



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 15 décembre 2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Jean-Luc HUYON, Jacques LEMOINE, Jean-Michel SALON.

Etaient absents : Manuel HENOCQUE (Pouvoir de vote donné à Christian HERBET), Franck LÉCRIVAIN (pouvoir de vote donné à Lionel NORMAND).

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

Le maire demande aux membres de l'assemblée l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'instruction des demandes d'urbanisme déposées à la mairie (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme et permis d'aménager) qui pourraient être instruites par le service urbanisme de l'ADUGA via la communauté de communes à compter du 1er janvier 2018. Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité l'ajout de la délibération.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 9 novembre 2017

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Instruction des demandes d'urbanisme

Actuellement les demandes d'urbanisme créant de la surface taxable ou une emprise au sol sont instruites gracieusement par les services de l'Etat tandis que les autres demandes sont traitées par le secrétariat de mairie.

Au 1er janvier 2018 l'Etat se désengagera et ne fournira plus d'assistance quant à l'instruction des actes d'urbanisme.

En remplacement, un service d'instruction mutualisé a été mis en place à l'échelle du pays du grand amiénois, la communauté de communes vient de transmettre un projet de convention pour validation par les conseils municipaux.

Le projet prévoit que ce service instruirait toutes les demandes d'urbanisme déposées, ce service aurait un coût qui serait de 236€ pour un permis de construire, 165,20€ pour une déclaration préalable, 283,20€ pour un permis d'aménager, 2,60€ pour un certificat d'urbanisme d'information et 94,40€ pour un certificat d'urbanisme opérationnel.

Cette convention aurait une durée de validité de 6 années.

Le maire précise que la convention ne prévoit pas de permettre aux communes de continuer à instruire les demandes ne créant pas de surface taxable, la commune va devoir payer pour un travail qu'elle savait déjà faire.

Si la commune refuse de signer la convention elle se retrouverait sans service instructeur au 1er janvier 2018.

Après avoir été informé, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention mais regrette que cette convention soit présentée aux communes au dernier moment, que la commune n'ait pas vraiment le choix quant aux demandes instruites et que ce soit aux collectivités de payer la fin de la mise à disposition des services de l'Etat. Le maire précise que lors de la séance du conseil communautaire du lundi 18 décembre 2017 il votera contre la mise en place de cette convention afin de manifester le mécontentement de la commune de Plachy-Buyon, Martine Fauquembergue, 1ère adjointe au maire et déléguée communautaire ajoute qu'elle votera aussi dans ce sens.

3 - Délibération relative à l'acquisition d'un broyeur

Le maire donne la parole à Christian Herbet qui propose à l'assemblée d'équiper le service technique d'un broyeur en remplacement de l'actuel qui ne répond pas aux normes de sécurité et qui est peu fonctionnel.

Le broyeur est de marque Bûgnot type BVE 55, attelage 3 points et entraînement avec prise de force, le coût est de 6 250€ HT avec reprise de l'ancien broyeur pour 500€.

Jean-Luc Huyon demande le nombre de jours par an pendant lesquels il serait utilisé et si une location à la journée ne serait pas plus rentable.

Le maire estime à 5 journées par année pour l'utilisation du broyeur et propose de reporter le vote une fois que les renseignements concernant les tarifs de location soient pris.

Le conseil municipal approuve.

4 - Restes à réaliser investissement 2017

Considérant que le vote pour l'acquisition d'un broyeur est reporté il n'est plus nécessaire de prévoir de restes à réaliser.

Les investissements prévus sur l'exercice 2017 (achat de jeux pour l'aire du verger, acquisition de tables, raccordements au réseau d'assainissement des bâtiments publics, achat d'une cabine pour toilettes extérieurs pour les manifestations communales, aménagement accessibilité du bâtiment communal situé au 11 rue Sire Firmin Leroux à Amiens, pose de point lumineux rue des clabaudois) ont tous été réalisés excepté le remplacement de la canalisation d'alimentation en eau potable rue du Commandant André Dodart qui n'a pas été engagé en raison de l'attente de la notification de subvention de l'agence de l'eau ainsi que la mise en conformité du système d'éclairage du fait d'un retard la FDE80.

5 - Présentation du document unique

Christian Herbet fait un rappel de la procédure qui a été mise en place pour élaborer le document unique dont la restitution a été faite à la commune le 12 décembre 2017.

Pour rappel le document unique est un document qui permet d'évaluer les risques professionnels et psychosociaux sur le lieu de travail, il propose aussi un programme consistant à les limiter.

Tous les services, personnels présents, matériels et bâtiments communaux ont été évalués, le document reprend les risques de façon classifiée. Le service le plus concerné par les risques professionnels est logiquement le service technique, notamment pour les travaux sur voirie, c'est dans ce secteur que 3 risques de priorité 1 ont été relevés.

Le document unique est un outil qu'il faut mettre à jour régulièrement, parmi les préconisations proposées le centre de gestion conseille d'en choisir entre 5 et 10 la première année.

Pour l'année 2018 l'accent va surtout être mis sur la formation des agents.

6 - Délibération concernant le logement de fonction communal

Le maire rappelle que le bâtiment communal situé 1 rue des clabaudois à Plachy-Buyon est actuellement occupé par le garde-champêtre Denis Dufrenne au titre d'une occupation précaire avec astreinte depuis 1999.

Le seul document écrit qui a pu être mis à jour est une délibération du conseil municipal du 13 décembre 2007 fixant l'avantage en nature à 200€ pour l'occupant.

Le maire propose à l'assemblée de délibérer quant à la pertinence de cette occupation précaire avec astreinte pour le poste de garde-champêtre.

Après délibération, considérant :

- Qu'assurer la sécurité sur la voirie lors des entrées et sorties d'école ne justifie pas un logement de fonction
- Qu'il ne sera plus demandé au garde-champêtre d'intervenir en dehors de ses heures de travail

Le conseil municipal décide avec 10 voix pour et 2 abstentions (Jean-Michel Salon et Laurie Buquet) de demander au maire de rédiger un arrêté actant la fin de l'occupation avec astreinte d'un logement communal pour le poste de garde-champêtre au 1er février 2018.

Le conseil municipal ajoute que si monsieur Dufrenne et son épouse souhaitent continuer d'habiter dans le logement ils devront s'acquitter d'un loyer correspondant à l'évaluation qui avait été faite par le service des domaines (462€/mois) mise à jour en fonction de l'évolution de l'indice des loyers depuis 2007.

7 - Rétrocession équipements et voirie lotissement de la Peupleraie

Le maire porte à la connaissance de l'assemblée une correspondance de madame Béatrice Delaporte, cosignée par tous les habitants de la résidence, demandant à la commune de reprendre la voirie ainsi que les équipements (trottoir, éclairage...) dans le domaine public communal.

Les travaux ont été achevés le 30 juin 2014.

Avant d'étudier la demande du lotisseur le maire va contacter le service voirie de la communauté de communes afin de déterminer l'état exact de la voirie et des équipements, la décision reviendra ensuite aux membres du conseil municipal.

9 - Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le maire détaille l'avancement des travaux d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. La commission est actuellement en train de définir les emplacements qui seront réservés par la commune. Le maire a proposé la parcelle qui longe le cimetière communal actuel en vue de l'agrandir dans le futur ainsi que la parcelle AA 38 avec pour objectif de construire une salle des fêtes dans le futur.

Le maire énonce aussi les bâtiments/constructions qui avaient été inscrits comme étant à préserver au titre de l'article L 121-3-7 du code de l'urbanisme. Parmi ces constructions il est proposé au conseil de retirer de cette liste la cheminée appartenant à monsieur et madame Hervé Guilmant. Le conseil municipal approuve.

10 - Questions et informations diverses

- Le défibrillateur va être placé sous le préau de l'école. Jean-Luc Hermant a préparé l'installation électrique. Le maire indique qu'il sera libre d'accès et dans le cas où la grille de l'école serait fermée il est tout à fait possible d'enjamber la barrière pour le prendre et le mettre en oeuvre.
- Le maire porte à la connaissance des élus un mail d'une administrée de la commune sollicitant la pose de poubelles supplémentaires et de distributeurs de sacs ramasse-crottes. Le conseil municipal se montre opposé à l'achat de distributeur de sacs ramasse-crottes et estime que chacun doit faire cette démarche soi-même. Jacques Lemoine remarque qu'une personne laisse régulièrement son chien faire ses déjections à l'aire du verger sans ramasser. Concernant les poubelles la commission va réfléchir à la question mais ne considère pas cela comme une priorité.
- Lors de la collecte du sang du 30 octobre 2017, 55 volontaires se sont présentés, chiffre encourageant d'après l'établissement français du sang.
- Le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de saint-Saulieu a été approuvé le 10 novembre 2017 par son conseil municipal. L'assemblée émet un avis favorable au projet qui est consultable en mairie de Plachy-Buyon pendant les heures d'ouverture du secrétariat.
- Le conseil d'école s'est réuni le 14 décembre 2017 pour émettre un avis quant à la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours. Une consultation a été faite auprès des parents d'élèves qui se sont montrés en grande majorité favorable à la semaine de 4 jours. Après avoir été informé le conseil d'école a voté à la majorité pour une semaine de 4,5 jours, avis qui sera celui présenté lors du conseil communautaire du lundi 18 décembre 2017. Laurie Buquet regrette que les membres du conseil d'école n'aient pas suivi l'avis des parents d'élèves.
- Christian Herbet demande quand seront posés les jeux à l'aire du verger. Le maire répond qu'ils auraient pu être posés cette semaine mais étant donné la météo et la

saison le terrain de l'aire de jeux risquerait d'être trop endommagé. Ils seront installés en mars 2018 pour le printemps.

- Christian Herbet demande s'il serait possible de prévoir un point budgétaire au milieu de l'année à partir de 2018 pour pouvoir suivre l'évolution comptable. Le maire acquiesce.
- Evelyne Fraboulet fait part des difficultés pour garer son véhicule sur le parking de la mairie. Le maire répond qu'il a conscience de cet état d'autant plus qu'il y a les travaux pour le logement de l'OPSOM à côté de la mairie et qu'une benne pour les déchets prend une place de parking.
- Martine Fauquembergue fait un compte rendu de la commission à laquelle elle a participé à la communauté de communes. Lors de cette réunion la répartition financière des produits de fiscalité éolienne a été détaillée.
- Jean-Luc Hermant informe que les bordures et les accotements devant le n° 27 rue du Commandant André Dodart sont sérieusement détériorés du fait des travaux en cours. Le maire va rencontrer le chef de chantier pour fixer ce problème.
- Jean-Luc Hermant demande que soient changés les extincteurs du bâtiment communal situé au 11 rue Sire Firmin Leroux à Amiens. Le maire répond que le nécessaire va être fait.
- Jean-Luc Hermant demande que soient contrôlés les appareils de chauffage au gaz de l'église.
- Frédéric Chivot souhaite que la commune investisse sur le budget 2018 pour des illuminations de Noël, le village est "triste" car il y en a peu. Le maire partage l'avis de Frédéric Chivot et un projet d'illumination sera préparé pour le vote du budget 2018.
- Jean-Luc Huyon fait part de l'état lamentable de certains chemins ruraux, notamment celui du bosquet de Camont, qui sont dégradés par les engins des agriculteurs. De plus ceux-ci ne nettoient pas la voirie après travaux. Le maire répond qu'il va être vigilant sur ces points.
- Le maire informe que les vœux du conseil municipal auront lieu le vendredi 19 janvier 2018.

Sans autre remarque la séance est levée à 23h00.

